

Mobbing: une loi est nécessaire

Alors que la Chambre des salariés, la Chambre des métiers et la Chambre de commerce viennent de rédiger une prise de position conjointe s'opposant à la proposition de loi déposée en 2002 par Lucien Lux (*LSAP*) visant à lutter contre le mobbing, l'asbl Mobbing rétorque qu'un cadre légal est bel et bien nécessaire. Les trois chambres professionnelles ont argumenté qu'une convention relative au harcèlement et à la violence au travail déclarée d'obligation générale en 2009, doit d'abord être évaluée avant de procéder à l'élaboration d'un nouveau texte. Une argumentation que ne suit pas l'asbl Mobbing (créée par le *LCGB* et le *Syprolux*, tandis que l'*OGB-L* représente les deux tiers de la Chambre des salariés). Celle-ci note que les éléments de la convention sont «forts généraux» et nécessitent un affinage. Une révision de la proposition de loi de 2002 «est tout à fait envisageable», estime l'asbl Mobbing, rappelant que le ministre du Travail, Nicolas Schmit, s'est dit favorable à une action législative en la matière.